Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine

Herausgeber: Schweizer Heimatschutz

Band: 69 (1974)

Heft: 4-fr

Artikel: Pour la Suisse, l'"Année européenne" s'est ouverte à Lausanne

Autor: G.A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-174443

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pour la Suisse, l'«Année européenne» s'est ouverte à Lausanne

Une assemblée solennelle au théâtre de Beaulieu; une exposition modeste, mais très parlante et très fréquentée, dans un stand du Comptoir: c'est ainsi qu'a été lancée en Suisse l'Année européenne du patrimoine architectural 1975. D'éminents représentants des autorités fédérales, cantonales et communales, et aussi d'une institution supranationale, se sont joints à un auditoire choisi de spécialistes et d'amis de la protection des monuments et sites, et ont défini en quelques traits l'essentiel du projet d'Année européenne.

«L'Année européenne du patrimoine architectural, déclara le chef du Département fédéral de l'intérieur, M. Hans Hürlimann, constitue la suite organique de l'Année européenne de la protection de la nature 1970, qui a eu une grande résonance. Le but de cette campagne-là était de sensibiliser l'opinion publique aux problèmes de la protection du milieu naturel. L'idée de sauvegarder également l'environnement créé par l'homme et de prendre au besoin des mesures de protection en est donc le complément logique.

La protection immédiate de témoins irremplaçables de l'architecture du passé est le but principal de la campagne, l'autre étant de faire connaître la nouvelle conception que les organes du Conseil de l'Europe ont élaborée en dix ans de travail systématique. Cette nouvelle conception de la sauvegarde des monuments historiques est caractérisée par le fait qu'elle insiste moins sur la protection de l'objet pris individuellement que sur la sauvegarde des ensembles historiques, urbains ou ruraux, qui sont souvent menacés bien plus gravement. C'est le maintien de ces ensembles culturels, de ces sites uniques, qui mérite notre attention la plus soutenue. La nouvelle conception présente un intérêt particulier pour la Suisse, qui compte relativement peu de monuments d'importance européenne, mais en revanche beaucoup de petites cités et de villages bien conservés, qui tous ont une note très individuelle.»

Les intentions et réalisations suisses furent présentées aussi par le vice-président du comité national de l'Année européenne, M. Antoine Zufferey, conseiller d'Etat valaisan, et par le syndic de la Ville de Lausanne, M. Jean-Pascal Delamuraz. Le président du comité d'organisation européen et président d'Europa Nostra, lord Duncan Sandys, exprima en termes finement pesés la reconnaissance que l'on éprouve à l'étranger pour les efforts de la Suisse en matière de protection des sites. Il formula en outre une série de recommandations, précises et concrètes, dont nous ne voudrions pas priver nos lecteurs:

«Il s'agit en premier lieu, dit-il, de la restauration et de la réanimation d'édifices et de quartiers présentant un intérêt architectural; de l'adaptation de bâtiments anciens à de nouveaux usages; de la réduction du trafic motorisé dans les centres historiques et de la création de zones réservées aux piétons; du renforcement des lois sur la conservation du patrimoine architectural; de la production de films et de diverses publications; de l'organisation de colloques de spécialistes pour l'étude de problèmes particuliers.»

Lord Sandys insista également sur la conservation d'ensembles urbains et villageois. Il ajouta que «les trésors architecturaux de nos pays ne doivent pas être considérés uniquement comme propriété nationale: ils font partie du patrimoine commun de l'Europe. C'est donc notre devoir de prendre de concert les mesures nécessaires à leur sauvegarde.» «Je crois qu'il est établi, poursuivit-il, que la sauvegarde du patrimoine architectural n'intéresse pas seulement les historiens, les associations culturelles et les touristes. Ce patrimoine enrichit la vie de chacun de nous, et plus particulièrement celle des habitants.

Les restaurations ne visent pas à faire des «musées» sans vie, mais à réanimer les quartiers anciens et à leur conférer un rôle plus important. De ce point de vue, le problème financier doit lui aussi être envisagé d'une façon nouvelle. Il est démontré aujourd'hui que la restauration et la modernisation d'anciennes demeures sont souvent moins coûteuses et bien préférables à la démolition et reconstruction. En conséquence, les autorités admettent de plus en plus le principe que d'anciens bâtiments qui retrouvent leur fonction d'habitation doivent bénéficier de subventions équivalentes à celles qui sont accordées à la construction de logements nouveaux.»

L'orateur conclut en définissant clairement le but de l'Année européenne, que visent les nombreux projets et mesures envisagées: éveiller l'intérêt et la fierté des peuples à l'égard de leur patrimoine commun, et mobiliser l'opinion publique pour appuyer les mesures nécessaires à la sauvegarde de ce patrimoine.

Si ce but, auquel il faut tendre avec énergie, est atteint dans notre pays – ce que l'on doit vivement espérer! – on aura obtenu déjà un beau résultat.

S/G.A.

De haut en bas: l'ancien conseiller fédéral L. von Moos, président du Comité national de l'Année européenne et de la commission fédérale pour la protection de la nature et du patrimoine, signe le livre d'or de l'exposition du «Heimatschutz» au Comptoir suisse. — Une classe de Martigny s'intéresse aux quatre «réalisations exemplaires» de la Suisse pour l'Année européenne du patrimoine architectural. — Le conseiller fédéral H. Hürlimann a prononcé au jour d'ouverture de l'exposition une allocution très remarquée; on le voit ici parmi des écoliers. — Ci-dessous: Le président du comité international d'organisation de l'Année européenne, lord Duncan Sandys, devant une image du vieux Morat.







